

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU JEUDI 19 mai 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 28 avril 2022.

Dans le cadre de l'OPAH-RU, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir les secteurs fléchés suivants : la totalité du tronçon de la RD2160 traversant Bellegarde (du carrefour de la route de Lorris jusqu'à l'entrée de la Zone Industrielle), la Place Charles Desvergnès (habitation et façades commerciales) et la Rue Demersay direction Paris jusqu'à l'entrée de la commune de Quiers-sur-Bezone, décide d'opter pour une aide forfaitaire de 2 000 € par façade et autorise le Maire, ou un Adjoint, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le ratio de 100% pour le grade d'avancement d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, d'autoriser M. le maire à signer tous les documents nécessaires, et d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe, à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2022, et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : décide de maintenir le tarif d'1€ le mètre linéaire appliqué aux exposants du marché des producteurs pour la saison estivale 2022, et dit que cette décision sera intégrée à la régie « marché » n°6.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la modification du portage foncier entre la commune de Bellegarde et l'EPFLI, concernant le projet de parking rue des Pervenches, y incluant à la fois l'acquisition des terrains et la démolition des garages, et autorise le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes concernant le projet d'aménagement de la rue Orléanaise, et autorise le Maire ou un Adjoint à signer tous documents relatifs à ce dossier.